

EN PARTENARIAT AVEC LE CROUS DE PARIS, ORCHESTRE ET CHŒUR DES UNIVERSITÉS DE PARIS

CONCOURS DE COMPOSITION 2023 3e ÉDITION

Jury : Carlos Dourthé, Guillaume Connesson...

CEUVRE POUR CHŒUR ET ORCHESTRE

Inscriptions jusqu'au

15 JUIN 2023

Dépôt de l'œuvre jusqu'au

15 SEPTEMBRE 2023

Ouvert aux étudiants des C.R.R. d'Île-de-France et des C.N.S.M. de Paris et de Lyon

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS:

www.ocup.fr

administration@ocup.fr - 06 59 03 57 89



















Orchestre et Chœur des Universités de Paris Règlement du Concours de composition 2023

-3^e édition-

PRÉAMBULE

L'Orchestre et Chœur des Universités de Paris (O.C.U.P.) a été fondée en 1993 afin de permettre à des étudiants amateurs de musique de continuer à pratiquer cet art même s'ils ne suivent pas un cursus professionnel. Dirigées par de grands professionnels, le chef d'orchestre Carlos Dourthé et le chef de choeur Guillaume Connesson, les formations instrumentale et chorale procurent aux étudiants un bonus musique et l'opportunité de se produire avec de grands solistes (Anne Queffélec, Raphaël Pidoux, Jean-Marc Phillips-Varjabédian ...) et dans de hauts lieux de la musique, (Cathédrale Saint-Louis des Invalides, Grand amphithéâtre de la Sorbonne, Philharmonie de Paris, Auditorium de la Maison de la Radio). Voilà pourquoi cette formation interuniversitaire est soutenue par le CROUS de Paris dont la mission est d'aider à l'épanouissement des étudiantes et des étudiants.

C'est dans cet esprit que l'O.C.U.P. lance un concours de composition afin de permettre à des étudiants des classes de composition, d'écriture, d'orchestration et de musique à l'image de voir primer et jouer une de leurs œuvres.

ARTICLE 1: LE CONCOURS

L'O.C.U.P. organise un concours annuel destiné à encourager la création musicale. Ce concours est ouvert à tous les étudiants des conservatoires de région d'Ile-de-France et les conservatoires nationaux de Paris et Lyon, inscrits dans les classes d'écriture, de composition, d'orchestration et de musique à l'image.

ARTICLE 2: L'ŒUVRE

La composition présentée aura une durée de 8 à 10 minutes. Elle sera composée pour les étudiants du chœur et de l'orchestre de l'O.C.U.P., sans partie soliste. Cet ensemble est en mesure de jouer la 9ème symphonie de Beethoven, le Requiem de Verdi ou le Stabat Mater de Dvořák, comme les musiques de John Williams. La formation orchestrale est composée des cordes, des bois (flûte, hautbois, clarinette, basson), des cuivres (trompette, cor, trombone), et des petites percussions.

ARTICLE 3: L'INSCRIPTION AU CONCOURS

Pour concourir, chaque candidat devra s'inscrire avant le 15 juin 2023 en suivant la procédure qui est indiquée sur le site de l'O.C.U.P.

L'inscription consiste notamment en la transmission d'un CV, d'un certificat d'inscription dans un conservatoire, d'une maquette de l'œuvre réalisée sur logiciel et d'un conducteur.

Le dépôt de l'œuvre interviendra avant le 15 septembre 2023 à l'adresse mail suivante :

administration@ocup.fr

ou bien à l'adresse suivante :

Centre Culturel du Crous de Paris 12, rue de l'Abbaye 75006 Paris

Le non-respect de la procédure d'inscription aura pour conséquence le non examen de la candidature.

ARTICLE 4 : LE LAURÉAT

Le lauréat autorise l'O.C.U.P. à utiliser ses nom et prénoms, ainsi que le titre de l'œuvre, sur quelque support que ce soit sans limitation de durée, sans restriction ni réserve autre que celle prévue au paragraphe suivant, et sans que cela lui confère une rémunération, un droit ou avantage quelconque.

Conformément aux dispositions des articles des articles 15 à 19 du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, les participants bénéficient d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant et peuvent demander que leurs coordonnées soient radiées et ne soient plus communiquées à des tiers.

ARTICLE 5 : LES DROITS D'AUTEUR

Conformément à l'article L132-21 du code de la propriété intellectuelle, l'O.C.U.P. déclarera au lauréat toutes les présentations publiques qu'il réalisera de l'œuvre primée. Les candidats consentent à ce que la première de ces présentations publiques par les formations de l'O.C.U.P. ne donne lieu à aucune rémunération. Ils s'engagent également à céder à l'O.C.U.P., à titre gratuit, tous droits d'exploitation de l'enregistrement qui sera réalisé à cette occasion.

L'O.C.U.P. se réserve les droits d'utilisation de l'enregistrement qu'il a réalisé.

ARTICLE 6: LE JURY

Le jury sera composé du chef de chœur, Guillaume Connesson, du chef d'orchestre et directeur musical Carlos Dourthé, du président de l'O.C.U.P., de la présidente fondatrice, Colette Jegouzo et de personnalités invitées. Sa décision est souveraine.

ARTICLE 7: LE DÉROULEMENT DU CONCOURS

Le lauréat sera désigné en octobre 2023. Il recevra un prix de 500 euros qui lui sera remis lorsque l'O.C.U.P. interprètera son œuvre. Cette production interviendra dans l'année qui suit sa distinction (2024). Elle sera enregistrée et le candidat recevra 10 CDs et une bande d'enregistrement. Pour permettre l'interprétation de son œuvre, le lauréat fournira le matériel d'orchestre et de chœur dont le tirage sera assuré par l'O.C.U.P.

Le jury peut aussi décerner une mention spéciale à un autre candidat que le lauréat. La participation au concours vaut acceptation de ce règlement.



Orchestre et Chœur des Universités de Paris

Présentation du Concours de composition 2023

-3^e édition-

PRÉSENTATION DU CONCOURS

L'Orchestre et le Chœur des Universités de Paris organisent un concours de composition destiné à encourager la création musicale. Depuis sa création en 1993, l'O.C.U.P. s'adresse aux étudiants de l'enseignement supérieur, amateurs de musique. Cette association leur offre l'opportunité de jouer dans un ensemble instrumental ou vocal au sein duquel ils peuvent se produire avec de grands solistes et dans des hauts lieux de la musique tels que la Philharmonie de Paris, l'Auditorium de la Maison de la Radio, la Cathédrale Saint-Louis des Invalides, la Cathédrale de Chartres, le théâtre des Champs-Elysées ou la Philharmonie de Berlin. Le chœur et l'orchestre sont dirigés respectivement par Guillaume Connesson, depuis 2007, et par Carlos Dourthé, depuis 2008. Cette formation interuniversitaire est soutenue par le CROUS de Paris dont la mission est d'aider à l'épanouissement des étudiants.

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce concours est ouvert aux étudiants des C.R.R d'Ile-de-France et des C.N.S.M de Paris et de Lyon. Plus précisément, ce concours est à destination des étudiants inscrits dans les classes d'écriture, de composition, d'orchestration et de musique à l'image.

COMPOSITION

L'œuvre sera composée pour les étudiants de l'orchestre et du chœur de l'O.C.U.P. Ils sont en mesure de jouer la 9ème symphonie de Beethoven, le Requiem de Verdi, le Stabat Mater de Dvořák, ou encore les musiques de John Williams.

- Formation instrumentale : cordes, bois par 2, cuivres par 2, petites percussions
- Formation vocale : soprano, alto, ténor, basse
- Durée de l'œuvre : 8 à 10 min
- Autre précision : Pas de partie soliste

PRIX

Le lauréat recevra un prix de 500 euros, une bande d'enregistrement et 10 CDs de sa composition interprétée par l'O.C.U.P. L'œuvre gagnante sera annoncée en octobre 2023, et la production en concert interviendra l'année qui suit sa distinction.

INSCRIPTION

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 15 juin 2023. Pour vous inscrire, veuillez envoyer les éléments suivants à l'adresse administration@ocup.fr:

- Un C.V. musical
- Un certificat d'inscription dans un conservatoire (certificat de scolarité ou carte étudiante)
- Le formulaire d'inscription dûment complété

DÉPÔT DE L'ŒUVRE

Envoyer par mail à l'adresse <u>administration@ocup.fr</u> avant le 15 septembre 2023 :

- La maquette de l'œuvre en format audio (réalisée sur Sibelius, Final, Cubase, Logic Pro, Pro Tools...)
- Le conducteur de l'œuvre

Il est aussi possible de déposer l'œuvre sur clé USB accompagnée du conducteur au format papier, avant le 15 septembre 2023 :

À l'attention de Mme Salomé Vasse Centre Culturel du Crous 12, rue de l'Abbaye 75006 Paris

Contact: Salomé Vasse - <u>administration@ocup.fr</u> - 06 59 03 57 89



Formulaire d'inscription Concours de composition O.C.U.P.

Contact:
Salomé Vasse
O.C.U.P.

administration@ocup.fr
06 59 03 57 89

<u>lère étape :</u>

Nom:

À envoyer avant le 15 juin 2023 à l'adresse administration@ocup.fr:

- Le présent formulaire d'inscription, dûment complété et signé
- Un C.V. musical
- Un certificat d'inscription dans un conservatoire (certificat de scolarité ou carte étudiante)

Prénom:

Nationalité :	
Date de naissance :	
Adresse:	
Code postal :	Ville:
Téléphone :	
Email:	
Conservatoire :	
Diplôme préparé :	
En classe de <i>(entourer ou surligner)</i> : co	mposition – écriture – orchestration – musique à l'image
<u>2ème étape :</u>	
Envoyer par mail à l'adresse <u>administra</u>	tion@ocup.fr avant le 15 septembre 2023 :
• La maquette de l'œuvre en format au	udio (réalisée sur Sibelius, Final, Cubase, Logic Pro, Pro Tools)
• Le conducteur de l'œuvre	
Il est aussi possible de déposer l'œuvre s	sur clé USB accompagnée du conducteur au format papier,
avant le 15 septembre 2023 :	
	tention de Mme Salomé Vasse Centre Culturel du Crous rue de l'Abbaye 75006 Paris
☐ Je reconnais avoir pris connaissance	du règlement du concours de composition 2023 ci-joint.
☐ J'autorise l'O.C.U.P. à utiliser à titre gr	atuit les images sur lesquelles j'apparaîtrai.
	Signature :